



Direction de l'Urbanisme

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Modification de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)
et Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme
de Paris par déclaration de Projet**

Quartier Bédier-Oudiné à Paris 13^{ème} arrondissement

Par arrêté municipal en date du 14 mai 2019

Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique

à la **Mairie du 13^{ème} arrondissement – 1 place d'Italie – PARIS 13^{ème}** (siège de l'enquête)

du mardi 11 juin 2019 à 8h30 au vendredi 12 juillet 2019 à 17h00

L'opération d'aménagement concerne les deux sous-secteurs adjacents « Joseph Bédier–Porte d'Ivry » et « Chevaleret-Oudiné » réunis pour former le site « Bédier-Oudiné », et vise à désenclaver les espaces urbains en créant des liens transversaux, à renouveler l'offre en équipements publics et en logements et à apporter une réelle mixité sociale et fonctionnelle. Le projet de ZAC ainsi modifiée nécessite de procéder à la mise en compatibilité du PLU de Paris par déclaration de projet.

L'enquête publique est conduite par Madame Sylvie DENIS-DINTILHAC, Consultante en ingénierie juridique et financière, en qualité de Commissaire enquêteur.

Le dossier soumis à enquête comporte notamment, au titre de l'évaluation environnementale l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale Île-de-France sur le projet d'aménagement Bédier-Oudiné et sa décision relative à la mise en compatibilité du PLU de Paris par déclaration de projet, ainsi que les avis des collectivités territoriales intéressées par le projet d'aménagement.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier soumis à enquête ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à la disposition du public en **Mairie du 13^{ème} arrondissement**, aux fins de consultation et dépôt de ses observations et propositions **les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 08h30 à 17h, les jeudis de 08h30 à 19h30 (sauf le jeudi 11 juillet 2019 : de 08h30 à 17h), et exceptionnellement le samedi 22 juin 2019 de 09h30 à 12h** (les bureaux sont habituellement fermés les samedis, dimanches et jours fériés).

Au cours de l'enquête, une borne informatique sera également mise à la disposition du public en Mairie du 13^{ème} arrondissement, aux jours et horaires ci-dessus mentionnés, afin de permettre un accès au dossier d'enquête et au registre sous forme numérique.

Le dossier d'enquête ainsi qu'un registre dématérialisé seront en outre mis à disposition du public sur le site internet de l'enquête à l'adresse électronique suivante : <http://zac-bedier-oudine.enquetepublique.net>, pour en permettre la consultation et éventuellement déposer ses observations et propositions par voie électronique, pendant toute la période de l'enquête publique.

Durant l'enquête, les observations pourront également être adressées par écrit, à l'attention de Madame Sylvie DENIS-DINTILHAC, Commissaire enquêtrice, à l'adresse de la Mairie du 13^{ème} arrondissement, 1 place d'Italie, 75013 Paris, en vue de les annexer au registre.

La Commissaire enquêtrice assurera les permanences suivantes :

■ au Centre Social CAF Chevaleret, 1-3 rue Eugène Oudiné, Paris 13 ^{ème} : - Mercredi 26 juin 2019 de 09h à 12h - Mardi 09 juillet 2019 de 14h à 17h	■ au Centre Social CAF Toussarégo, 21 avenue Claude Régaut, Paris 13 ^{ème} : - Jeudi 13 juin 2019 de 16h à 19h - Mercredi 03 juillet 2019 de 09h à 12h	■ à la Mairie du 13^{ème}, 1 place d'Italie, Paris 13 ^{ème} : - Samedi 22 juin 2019 de 09h30 à 12h
---	---	---

À compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le dossier soumis à enquête peuvent être demandées auprès de la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme – Service de l'Aménagement, 121 avenue de France – CS 51388 - 75639 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : du-enquetepublique.bedieroudine@paris.fr.

À l'issue de l'enquête, copies du rapport et des conclusions de la Commissaire enquêtrice seront tenues à la disposition du public pendant un an : à la Mairie du 13^{ème} arrondissement, à la Préfecture de Paris - DRIEA d'Ile-de-France - UTEA 75 - UT3 - 5 rue Leblanc - Paris 15^{ème}, à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Pôle Accueil et Service à l'Usager (P.A.S.U.) - Bureau 1.56 RC (1^{er} étage) - 6 promenade Claude Lévi-Strauss - Paris 13^{ème}, et sur le site de la Mairie de Paris (paris.fr).

L'autorité compétente pour approuver le dossier de modification de la Zone d'aménagement concerté et adopter la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Paris est le Conseil de Paris.